

Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI)

Création d'une œuvre artistique pour l'entrée de l'Aéroport Martinique Aimé Césaire

1. Contexte et ambition du projet

La Société Aéroport Martinique Aimé Césaire (SAMAC) engage une démarche de valorisation de l'entrée de l'aéroport, première vitrine du territoire pour les visiteurs et point de passage quotidien pour les Martiniquais.

Dans ce cadre, la SAMAC souhaite remplacer l'actuel dispositif signalétique par une œuvre artistique emblématique, porteuse de sens, incarnant l'identité martiniquaise et rendant hommage à l'héritage de Aimé Césaire.

Cet appel à manifestation d'intérêt s'adresse aux artistes souhaitant contribuer à cette transformation symbolique et durable.

2. Objectifs du projet

Le projet vise à :

- Créer un marqueur fort d'entrée de territoire, visible, identifiable et mémorable
- Valoriser l'identité culturelle et patrimoniale de la Martinique
- Rendre hommage à Aimé Césaire, figure majeure de la pensée et de l'histoire martiniquaise
- Renforcer l'attractivité et l'image de l'aéroport en tant que porte d'entrée du territoire
- Inscrire cette réalisation dans une démarche artistique et environnementale responsable
-

3. Cadre et nature de la démarche

Le présent appel à manifestation d'intérêt n'emporte ni commande ferme, ni engagement contractuel de la SAMAC. Il vise exclusivement à identifier des artistes et orientations artistiques susceptibles de répondre aux objectifs du projet. »

Le présent appel à manifestation d'intérêt **ne constitue ni une commande publique, ni une consultation au sens du droit de la commande publique**, ni un engagement contractuel de la SAMAC.

Il a pour objet exclusif de :

- recueillir des manifestations d'intérêt,
- identifier des profils artistiques et des intentions créatives,
- nourrir la réflexion de la SAMAC en amont d'une éventuelle phase ultérieure.

La participation au présent AMI **ne confère aucun droit à être retenu**, ni à être indemnisé, ni à obtenir ultérieurement une autorisation d'occupation du domaine public.

4. Nature des propositions attendues

Les artistes sont invités à proposer, à titre indicatif :

- Une œuvre originale (sculpture, installation, œuvre plastique ou dispositif artistique hybride ...)
- Une création adaptée à un environnement extérieur, résistante aux conditions climatiques locales
- Une œuvre intégrant, de manière libre et inspirée, les notions suivantes :
 - Identité martiniquaise
 - Ouverture au monde / connectivité
 - Mémoire et transmission
 - Modernité et innovation

Aucune proposition budgétaire détaillée n'est attendue à ce stade.

5. Localisation et contraintes techniques

Implantation : entrée de l'aéroport (zone visible depuis les axes d'accès principaux au niveau du rond-point de l'aéroport – voir photo en annexe) et éventuellement une reprise de l'identité au niveau de l'entrée de l'aérogare.

L'œuvre devra :

- Garantir la sécurité des usagers
- Respecter les contraintes aéroportuaires (visibilité, circulation, sûreté)
- Être conçue pour une durabilité dans le temps (matériaux adaptés)

Une attention particulière sera portée à :

- L'intégration paysagère
- L'impact environnemental

Toute implantation sera subordonnée au respect des contraintes de sûreté, de sécurité, de circulation et d'exploitation aéroportuaire, lesquelles prévalent sur toute considération artistique.

La participation au présent AMI **ne confère aucun droit d'occupation du domaine public**, lequel demeure soumis, le cas échéant, à un régime juridique spécifique qui sera précisé ultérieurement.

6. Conditions de participation

Le présent Appel à Manifestation d'Intérêt est ouvert :

- Aux artistes professionnels
- Aux collectifs d'artistes
- Aux designers, architectes ou plasticiens

Sans restriction géographique, avec une attention portée aux talents du territoire caribéen.

Les candidats devront être en mesure de justifier de leur capacité juridique et professionnelle à porter un projet artistique.

7. Modalités de candidature

Les candidats sont invités à transmettre un dossier comprenant :

- Une note d'intention artistique
- Des références de réalisations antérieures
- Une première esquisse ou orientation créative (facultative à ce stade mais recommandée)
- Une présentation du ou des artistes

Les dossiers devront être transmis en **format PDF, en langue française.**

Aucune proposition budgétaire détaillée n'est attendue à ce stade de l'AMI.

8. Processus de sélection

Le processus se déroulera en deux phases :

- Phase 1 – Sélection sur dossier (AMI)
 - Analyse des candidatures et présélection d'artistes
- Phase 2 – Consultation restreinte
 - Les artistes retenus (au nombre de 5 au maximum) seront invités à présenter un projet plus détaillé. Les modalités éventuelles d'indemnisation seront précisées à ce stade, sans caractère automatique.

Les critères d'analyse incluront notamment :

- Qualité artistique et créativité
- Pertinence par rapport aux objectifs du projet
- Faisabilité technique
- Intégration dans l'environnement aéroportuaire
- Sensibilité aux enjeux environnementaux

La SAMAC se réserve la possibilité de ne pas donner suite au présent AMI, ou de modifier, suspendre ou interrompre la procédure à tout moment, sans indemnité.

9. Calendrier prévisionnel

- Lancement de l'AMI : Semaine du 4 mai 2026
- Date limite de candidature : 25 mai 2026
- Sélection des candidats : 8 juin 2026
- Présentation des projets finalistes : 22 juin 2026
- Désignation du lauréat : 1 juillet 2026 (à titre indicatif)

Ce calendrier est communiqué à titre prévisionnel et pourra être ajusté.

10. Conditions financières

La participation au présent AMI ne donne lieu à **aucune rémunération**.

Une enveloppe budgétaire globale pourra être définie ultérieurement pour la phase de réalisation, le cas échéant. Les conditions financières et contractuelles feront l'objet d'une définition spécifique en phase ultérieure.

11. Propriété intellectuelle

Les droits de propriété intellectuelle attachés aux propositions demeurent la propriété des candidats.

Toutefois, les candidats autorisent la SAMAC à utiliser, à titre gracieux, les visuels, descriptions et éléments de présentation des projets, exclusivement à des fins de communication institutionnelle et de valorisation du projet.

12. Assurances et responsabilités

Les artistes retenus en phase ultérieure devront être en mesure de justifier de toutes assurances nécessaires, notamment une assurance de responsabilité civile professionnelle couvrant les risques liés à la conception, à l'installation et à l'exploitation de l'œuvre.

13. Modalités de dépôt

Les dossiers de candidature et les questions liées au dépôt du dossier doivent être envoyés :

✉ À l'adresse suivante : achat@martinique.aeroport.fr

📅 Avant le : 20 mai 2026 avant 17 heures

Attention : bien préciser en objet du mail : **AMI – Œuvre artistique entrée aéroport**

15 Engagement de la SAMAC

À travers ce projet, la SAMAC réaffirme sa volonté de :

- Soutenir la création artistique
- Valoriser les talents
- Ancrer durablement l'aéroport dans son territoire et son histoire

Annexe :

